

Rapporteur : Mme ROUX

50506

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Renouvellement des accords-cadres pour la fourniture de mobiliers pour les services et collèges du Département

Le 24 février 2025 à 15h28, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pas de pouvoir donné), M. BOURGEAUX (pas de pouvoir donné), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme KOMOKOLINAKOAFIO (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R. 2123-1, L. 2124-1, L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2124-1, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 24 février 2020 relative au renouvellement des accords-cadres de fourniture de mobiliers pour les services du Département et des collèges ;

Expose :

Les accords-cadres sans minimum ni maximum de commandes pour la fourniture de mobiliers et matériels de bureau pour les services et les collèges du Département d'Ille-et-Vilaine ont été notifiés en février 2021 comme suit :

- Lot 1 - mobiliers et matériels de bureau - (estimation annuelle d'environ : 330 000 euros HT) - Titulaire : OUEST BUREAU (35522 La Mézière) ;
- Lot 2 - salle de réunion, salle d'attente, espaces partagés - (estimation annuelle d'environ : 130 000 euros HT) - Titulaire : OUEST BUREAU (35522 La Mézière) ;
- Lot 3 - mobiliers scolaires - (estimation annuelle d'environ : 400 000 euros HT) - Titulaire : LAFA COLLECTIVITES (15000 Aurillac) ;
- Lot 4 - mobiliers de restauration - (estimation annuelle d'environ : 100 000 euros HT) - Titulaire : LAFA COLLECTIVITES (15000 Aurillac) ;
- Lot 5 - vestiaire et rayonnages - (estimation annuelle d'environ 50 000 euros HT) - Titulaire : ANJOU TOLERIE (49170 Saint-Georges sur Loire) ;
- Lot 6 - mobilier de CDI - (estimation annuelle d'environ : 60 000 euros HT) - Titulaire : LAFA COLLECTIVITES (15000 Aurillac) ;
- Lot 7 - mobilier hébergement - (estimation annuelle d'environ : 100 000 euros HT) - Titulaire : LAFA COLLECTIVITES (15000 Aurillac) ;
- Lot 8 - paillasses et tables techniques - (estimation annuelle d'environ : 50 000 euros HT) - Titulaire : POSSEME (56200 La Gacilly).

Ces accords-cadres arrivant à échéance en février 2025, il convient de les renouveler dans les conditions suivantes :

Les lots 1 à 9 prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaires sans minimum mais avec maximum.

Il est ajouté un nouveau lot 10 passé sous la procédure des petits lots en application de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique dédié au surcyclage. Ce lot multi-attributaires (2 titulaires) avec maximum donnera lieu à des marchés subséquents. C'est-à-dire qu'à chaque projet d'aménagement faisant appel à du mobilier surcyclé, une mise en concurrence de ces deux titulaires sera réalisée pour choisir le projet le plus adéquat.

Conformément aux objectifs définis par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, les lots 1 à 9 intègrent une obligation d'accès au mobilier de réemploi. Le recours aux commandes en réemploi sera priorisé et les titulaires de ces lots seront accompagnés afin de structurer leur offre dans ce domaine.

Les offres ont été jugées au regard de critères financiers, techniques mais également environnementaux. Il a été évalué la valeur du cycle de vie des mobiliers proposés : approvisionnement, conception, fabrication, transport, réparabilité, le recyclage ainsi que l'empreinte carbone.

Le montant estimatif global pour la durée totale de 4 ans du marché est de 5 560 000 euros HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié pour une remise des offres le 18 novembre 2024.

Lors de sa séance du 4 février 2025, la Commission d'appel d'offres a attribué les accords-cadres, selon les modalités suivantes :

Intitulé du lot	Attributaire	Montant maximum / 4 ans
Lot 1 Mobiliers et matériels de bureau	OUEST BUREAU (35522 LA MEZIERE)	6 000 000 euros HT
Lot 2 Mobiliers de salle de réunion, salle d'attente, espace partage	OUEST BUREAU (35522 LA MEZIERE)	1 600 000 euros HT
Lot 3 Sièges de bureau	AZERGO (69390 VOURLES)	1 400 000 euros HT
Lot 4 Mobiliers scolaires	DPC (Denis Papin Collectivités) 79300 BRESSUIRE	3 000 000 euros HT
Lot 5 Mobiliers de restauration collective	LAFA COLLECTIVITES (15000 AURILLAC)	1 800 000 euros HT

Lot 6 Vestiaire, rayonnage et mobiliers techniques	BOS AMENAGEMENT (35136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE)	2 400 000 euros HT
Lot 7 Mobilier de bibliothèque et cdi	DPC (Denis Papin Collectivités) 79300 BRESSUIRE	240 000 euros HT
Lot 8 Mobilier d'hébergement	Lafa Collectivités (15000 Aurillac)	300 000 euros HT
Lot 9 Paillasse sciences et technologie	POSSEME (56200 La Gacilly)	300 000 euros HT
Lot 10 Mobiliers de réutilisation et réemploi (surcyclage) <i>2 attributaires</i>	ASSOCIATION DE VOIES EN VOIX – Atelier d'insertion Le Tournevis (35300 FOUGERES) et LA RESERVE DES MATERIAUX - (29200 BREST)	80 000 euros HT

Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an reconductible 3 fois.

L'achat de ces différents mobiliers sera accompagné d'une prise en compte d'objectifs volontaires de développement durable, notamment pour le mobilier de seconde vie, et sera attentif aux enjeux de sécurité.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement des services concernés : service achats-logistique et services construction des agences départementales, sur le chapitre 21 - compte 21848, 21841 et 2188 sur le budget général et le budget annexe Biodiversités et paysages.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés de fourniture de mobiliers et matériels de bureau pour les services et les collèges du Département d'Ille-et-Vilaine avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres, selon le détail figurant dans le tableau ci-dessus.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
7 mars 2025
ID: CP20253067

Pour extrait conforme